**O**ffice **I**ntercommunal du **S**port – association loi 1901 –



33 rue de Rozès, Gasco’Sports – 32600 L’ISLE JOURDAIN

Tel : 05 62 62 67 43

Mail:[ois-gascognetoulousaine@orange.fr](mailto:oms-islejourdain.32@wanadoo.fr)

Site Internet : http://www.sport-gascognetoulousaine.fr

**Pass’OIS 2021/2022**

**Le Pass’OIS est l’adhésion à l’association de l’OIS, d’un montant de 6€, il est obligatoire pour participer aux activités de l’OIS et valable pour l’année scolaire 2021/2022.**

**NOM** :

**Prénom** :

**Date de naissance** :

**Adresse postale** :

**Numéro de téléphone (disponible en cas d’urgence)** :

**Mail :**

**Déclaration sur l’honneur :** *Je certifie que l’état de santé de la personne mentionnée ci-dessus ne présente pas de contre-indication à la participation aux activités organisées par l’OIS.*

*Mon enfant nécessite une attention particulière (asthme, allergie, douleurs…)* :

**Autorisations parentales**

*Je soussigné, M. /Me. Père**, Mère**, Tuteur**, autorise mon fils/ma fille (dont le nom est inscrit en haut de la présente fiche) à :*

Participer aux activités de l’OIS

Partir tout seul après avoir participé aux séances. La responsabilité de la structure d’accueil sur mon enfant s’arrête à la fin de chaque séance.

Etre véhiculé par un éducateur de l’OIS en cas de besoin.

**☐**Respecter le protocole sanitaire mis en place par l’OIS.

Etre photographié et dont la photo pourrait servir à illustrer les documents de communication de l’OIS.

Date :       Signature:

**Découvertes Multisports Vacances**

**Été 2022**

L’Office Intercommunal du Sport organise des découvertes multisports encadrées par des professionnels diplômés des associations sportives du territoire pendant les vacances scolaires.

**Modalités d’inscription:**Les modalités d’inscription ont évolué. Les inscriptions et le règlement se font maintenant en ligne sur un site sécurisé en suivant le lien (Ctrl+Clic) : <https://www.helloasso.com/associations/office-intercommunal-du-sport-de-la-gascogne-toulo/adhesions/decouverte-multisports-vacances-printemps-2022>

Le règlement des activités via le lien est indépendant de la cotisation annuelle au Pass’OIS. Le règlement du Pass’OIS (6€) pourra se faire par chèque ou en espèces, en amont ou le jour de la première activité.

Toute demande d'annulation ou de remboursement d'une activité devra être justifiée.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez la moindre question, directement dans nos bureaux ou par téléphone sur les horaires d’ouverture au public tous les matins de 9h à 12h.

